

Etude faite par l'abbé Marcault et présentée à la Société Archéologique de Touraine prouvant que le miracle de la guérison des deux paralytiques a bien eu lieu à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et non à La Chapelle-sur-Loire.

Il s'agit de la copie d'un texte manuscrit lui-même tiré d'un bulletin de la Société Archéologique daté 7.8. sans mention d'année ni auteur.

Rappel : c'est en 1918 que « Saint-Martin » a été ajouté à La Chapelle-Blanche.

RAPPORTS et LETTRES de M. l'ABBE MARCAULT
à la Société Archéologique

tome 7 – page 311

Correspondance : lettre de M. l'abbé Marcault, curé de La Chapelle-Blanche, près Ligueil, annonçant la découverte de peintures murales dans son église. Elles représentent sainte Radegonde, un autre saint personnage et deux cavaliers. M. l'abbé Marcault termine en exprimant le désir de voir la Société Archéologique étudier la question relative à la fondation de sa paroisse, espérant que l'histoire confirmerait la tradition locale de la guérison des deux boiteux, lors de la réversion des reliques de saint Martin.

Tome 8 – page 337

Puis M. le président donne la parole à M. l'abbé Marcault qui lit un mémoire sur les mauvais traitements infligés à saint Martin et la tradition de La Chapelle-Blanche. « dans le but de déterminer en quel lieu le saint évêque de Tours fut maltraité, notre confrère rappelle le récit de Sulpice Sévère (Ch IV dial 2) commenté par Paulin de Périgueux, vers 450, et par saint Fortunat, vers 530. Saint Martin visite son diocèse, accompagné de ses disciples, et traverse une chaussée étroite, construite dans une plaine marécageuse. Effrayés par son vêtement, des mules qui traînent le char du fisc se jettent de côté et s'embarrassent dans leurs traits ; les miliciens irrités, *militantes viri*, frappent saint Martin à coups de fouet et de bâton ; aussitôt les disciples restés en arrière accourent et emportent leur maître non sans maudire le théâtre de ce lâche attentat, *locum istius cadis exsecrantes*. Les conducteurs essaient vainement de faire avancer les mules qui restent immobiles ; mais, bientôt, apprenant quel est le personnage qu'ils ont maltraité, ils s'empressent de lui demander pardon et obtiennent la permission de partir.

« Quel est, se demande notre confrère, le lieu où s'est passé ce prodige ? On ne saurait assigner, comme quelques uns l'ont voulu, les levées de la Loire qui n'existaient pas, non plus que les ponts de Loches ou de Saint-Avertin, car ces localités bien connues eussent été désignées par Sulpice Sévère ; du reste, celles-ci n'ont jamais revendiqué ce fait. Au contraire, La Chapelle-Blanche offre une tradition qui a une grande analogie avec le trait historique. Saint Martin revient le Ciran-la-Latte où, d'après saint Grégoire, il a consacré un oratoire ; il aurait été rencontré à Manfouër par des ouvriers qui le frappent cruellement ; mais, à la vue d'une fontaine que le saint fait jaillir au char qui porte son nom, les agresseurs prennent la fuite. Ce récit présente dans son ensemble une analogie frappante avec le récit historique, et nulle autre paroisse du diocèse ne se prévaut d'une semblable tradition. Cette analogie ressort davantage si l'on rapproche les lieux signalés par cette tradition de la description faite par l'hagiographie. La voie fréquentée par les chars romains n'est elle pas le chemin pavé dit Louis XI allant de Tours à Preuilly et s'embranchant avec celui de Loches et de Ciran ? Dans la même localité on rencontre les lieux dits des Fondreaux et des Marais, qui rappellent les fondrières dépeintes par l'historien ; l'Arcellière (Arcelles) petite forteresse qui ravitaillait peut-être le char romain, et la Guichetterie, poste élevé d'où l'on pouvait faire le guet sur la vallée ; enfin la ferme de la Courraye (corrigée Courroie) et le fief de Manfouër (*malum forum*), théâtre de l'attentat maudit par les disciples de saint Martin. Enfin, tout proche de cet endroit que l'hagiographe n'a pas nommé, sans doute parce qu'il est isolé et situé à environ 5 kilomètres des localités de Ligueil et de La Chapelle-Blanche, se trouve l'ancien moulin du Fief au Pèlerin qui pourrait se rattacher à ce souvenir, ainsi que la Prée de Saint-Martin qui aboutit au lavoir et à la fontaine du même nom. »

« En résumé, dit notre confrère, le fait des mauvais traitements infligés à saint Martin est certain et s'est passé dans son propre diocèse. Or, on peut placer cet événement à La Chapelle-Blanche, en s'appuyant sur la tradition qui est unique en Touraine, sur la conformité qui existe entre les lieux connus sous le nom de « Quartier Saint Martin », et la description donnée par l'historien, enfin sur les dénominations locales dans lesquelles nos ancêtres avaient l'habitude de conserver à la postérité la mémoire des faits qui les avaient frappés, ainsi qu'il arriva, à n'en pas douter, pour l'événement raconté par Sulpice Sévère, le biographe de saint Martin ».

Page 453

M. l'abbé Marcault lit une étude sur le pays où dut s'accomplir la guérison de deux paralytiques par la puissance des reliques de saint Martin que l'on ramenait d'Auxerre.

Deux paroisses, dit notre collègue, portant le nom de La Chapelle-Blanche dans le département d'Indre-et-Loire, revendiquent comme s'étant passé sur leur territoire le miracle précité. Examinons la tradition générale du diocèse, le Bréviaire de Tours et de saint Martin et le discours attribué à saint Odon, ou tout au moins à un écrivain du XI^e siècle ; sur la réversion du thaumaturge, on voit :

1° Qu'après trente et un ans d'absence le corps est ramené par Ingeler à la tête de 6 000 hommes, en passant par le Berry, détour nécessité par la présence des Normands le long de la Loire,

2° Que le bruit de nombreuses guérisons se répand dès l'arrivée du corps en Touraine, surtout dans le lieu où l'on construisit en son honneur, l'église paroissiale appelée La Chapelle-Blanche (voir le bréviaire d'Amelot 1686 et celui rédigé en 1858 par l'abbé Bourassé).

3° Que d'après saint Odon et le bréviaire de 1748 deux paralytiques habitant un village appelé le Lierre (*cui nomen de hedera est*) et ne vivant que des aumônes des passants (*a proetereuntibus*) dans la crainte d'être privés par la guérison d'un genre de vie douce et facile prennent le parti de fuir au plus tôt hors du diocèse de Martin dont les confins devaient être assez rapprochés puisqu'ils espéraient les atteindre malgré leurs infirmités (*reptando potius quam gradiendo*).

4° La puissance du saint les guérit au milieu de leur fuite et ces hommes reconnaissants déposent leurs béquilles dans l'église principale de Martin que, selon les expressions de l'historien, ils semblent voir pour la première fois.

5° Les propriétaires du manoir (*incola mansionis*) ou les habitants du lieu qui venait d'être favorisé de ce miracle construisent une église au nom de Martin, laquelle est appelée jusqu'à ce jour La Chapelle-Blanche (Saint Odon, Gervaise, Bréviaire de 1748).

Si maintenant, dit l'abbé Marcault, nous comparons cette tradition avec le récit qui a cours à La Chapelle-Blanche et que lui a transmis son prédécesseur, on observe deux choses :

- 1) Les deux paralytiques vivaient de l'aumône des pèlerins et non de la générosité des passants à la porte de la basilique martinienne et non dans la campagne (*in villa... a proetereuntibus*) comme l'indiquent les textes signalés plus haut. L'historien dit qu'après leur guérison ils allèrent et non pas retournèrent à la principale de Saint-Martin.
- 2) Résolus à s'enfuir de peur d'être guéris, ces hommes durent éviter le chemin que suivaient les reliques ; or celles-ci arrivant de Bourgogne devaient, pour se diriger vers l'Anjou, traverser les pays à l'est de notre grand fleuve, soit La Chapelle sur Loire quand ils éprouvèrent la puissance du saint.

M. l'abbé Marcault oppose à ce récit qu'il estime ingénieux et vraisemblable, le *per agrum bituricenseur* du Bréviaire, aussi bien que la nécessité pour Ingeler d'éviter les cours d'eau tels que la Loire, l'Indre ou le Cher, infestés par les hordes normandes. Comment admettre, d'ailleurs, que les paralytiques, avertis des guérisons obtenues à Amboise ou à Montlouis, aient songé à faire neuf ou dix lieues pour atteindre le diocèse d'Angers, car alors n'existaient pas sur les deux rives ces levées si commodes à suivre aujourd'hui ?

Notre collègue pense enfin que si les deux paralytiques n'avaient été guéris qu'à huit lieues de la Martinopole, ce trajet devait leur demander au moins deux à trois jour de marche, et qu'on

s'expliquerait avec peine la rapidité et la puissance de l'action de saint Martin signalées par l'historien (*potentia fermix Martini*).

A La Chapelle sur Loire, un panneau du XVI^e siècle nous montre à la porte de l'église saint Martin accompagné de deux paralytiques ; d'autre part, cette commune place sa fête patronale à l'époque de la translation des reliques. Tout cela ne prouve rien, la translation dans la basilique de saint Perpet ayant eu lieu soixante quatre ans après la mort du thaumaturge tandis que la réversion s'accomplit à la fin du IX^e siècle.

Le nom d'Albevoie (*alba via*) provient, selon la tradition locale, de ce qu'au passage de la barque chargée des reliques les arbres de l'endroit se couvrirent de fleurs, d'où vint le surnom de Blanche attribué à la Chapelle. Le même fait miraculeux se serait-il renouvelé sur le même territoire lors de la réversion d'Auxerre ?

Nous voyons, dit M. l'abbé Marcault, qu'un écart important subsiste entre le récit local de la Chapelle-sur-Loire et la tradition générale sur laquelle on doit s'appuyer.

Il nous reste à montrer la concordance parfaite entre la tradition de La Chapelle-Blanche et la tradition diocésaine : ce sera l'objet d'une nouvelle thèse, en attendant sa production nous espérons qu'une discussion fera naître un nouveau jour sur cette intéressante question.

Page 461

M. l'abbé Marcault continue ses recherches sur la contrée où les reliques de saint Martin ont guéri les deux paralytiques, miracle qui, d'après notre confrère, dut se produire sur le territoire de la Chapelle-Blanche.

En effet, dit M. Marcault, les traditions diocésaine et locale sont d'accord et nous apprennent par le Bréviaire martinien que l'armée d'Ingeler revient par le Berry, évitant les cours d'eau et suivant la voie de terre.

La Chapelle-Blanche, voisine de cette contrée, éloignée des rivières, est entièrement traversée par le chemin pavé de Louis XI passant à Preuilly, Ciran, Loches et Tours.

La tradition diocésaine dit que les guérisons se produisirent à partir des confins du Berry, ce qui ne put être ignoré au village du Lierre, situé sur le territoire de La Chapelle-Blanche. Non loin, existait en 1203, le moulin de Villier (on y trouve encore la grande prée de Villier) où résidaient les deux paralytiques dont il a déjà été question, et près de ce moulin le chemin de la Pougé, nom qui signifierait fuite (*via fugae*) et aura précisément été donné pour rappeler les événements auxquels ce travail fait allusion.

D'après la même tradition, ces deux mendiants, une fois guéris, invitent les gens du pays à louer avec eux le saint, et les propriétaires du manoir (*incolae mansionis*) construisent une église sous le vocable de saint Martin le thaumaturge ; cette église est aujourd'hui encore appelée la Chapelle-Blanche.

D'après les archives locales, les propriétaires du château de Grillemont ont été les fondateurs de l'église, qui a toujours été dédiée à saint Martin et dont la grande nef remonte au XI^e siècle.

En ce qui concerne la floraison des arbres sur le passage du saint, les habitants montrent à l'Arcellière, aux Girardières et au bas bourg les endroits où les aubépines, les poiriers et les pruniers fleurissent parfois en décembre. Or on voit au château de Grillemont une peinture moderne représentant la guérison des paralytiques atteints par les rayons sortis de la châsse. La chapelle commémorative y figure ainsi que le château vers lequel se dirigent les cavaliers d'Ingeler ; les prés sont partout verdoyants et les arbres couverts de fleurs.

Il y a donc accord entre la tradition du diocèse et celle du pays ; à ces considérations, M. l'abbé Marcault en ajoute deux autres tirées de la situation topographique et de la dévotion populaire. Pourquoi dit notre collègue, avoir construit un bourg à plus de 2 kilomètres des cours d'eau et des sources sur un plateau élevé que rien ne protège contre la bise glaciale, si ce n'est pour laisser apercevoir de plus loin le monument élevé en souvenir du miracle.

D'un autre côté, la dévotion populaire amène à La Chapelle-Blanche, les enfants faibles ou tardant à marcher, n'est-ce pas là une sorte de preuve de la tradition voulant que la guérison des deux paralytiques ait eu lieu en cet endroit ?

D'après les auteurs anciens, le fait miraculeux en question s'est produit à La Chapelle-Blanche, en la province de Touraine, dans le diocèse de Tours. Or, jusqu'en 1970 une seule localité portait ce nom dans la province et dans le diocèse, tandis qu'on appelait La Chapelle-Blanche d'Anjou ou en Vallée celle qui se trouve sur les bords de la Loire, attendu qu'elle ne faisait pas partie de la Touraine notamment au IX^e siècle.

La nomination à la cure de cette paroisse appartenait jusqu'en 1790 à l'évêque d'Angers (Voir Sanson, carte de 1694) ; Robert de Vaugondy, carte de 1762 ; Expilly, Dictionnaire de 1764 et autres).

En résumé, dit M. l'abbé Marcault, la paroisse de La Chapelle-Blanche est sur le chemin du Berry, à quatre ou cinq lieues des limites du diocèse dont les paralytiques veulent sortir ; on y trouve leur demeure à Villier (villa de Hedera), et le chemin de leur fuite (*via fugae*), les habitants d'un important manoir (*incolae mansionis*), fondateurs de son église et les endroits où eut lieu la floraison des arbres ; on vient y prier pour les enfants faibles.

Rien de tout cela n'existe à La Chapelle-sur-Loire, qui n'a produit ses prétentions que depuis la nouvelle délimitation des diocèses d'Angers et de Tours. Dans les notes complétant son travail, notre collègue donne la signification de certains mots. Ainsi Villier, nom cité dès l'année 1203 (Charte Doyen et Pagani) était sans doute connu déjà au X^e siècle, il a été traduit par cette périphrase : *In villa cui nomen de heera est*. Littré nous explique la locution le lierre est vicieuse comme renfermant un redoublement abusif de l'article ; elle a été seulement légitimée par l'usage. Le mot primitif était hierre du latin *hedera*.

Dans les campagnes, où l'on conserve généralement mieux le langage primitif, on dit encore un beau hierre et dans le pays on prononce Villierre pour Villier (*villa hederæ*). L'orateur latin n'aura t'il pas voulu simplement éviter le langage populaire en employant la périphrase citée plus haut pour indiquer l'endroit témoin du miracle !

Quant au mot Pouges, M. Marcault pense qu'il est la traduction des mots *refugas* et *fugientes* du texte latin dans lesquels la voyelle u devait être prononcée ou ; le chemin de la Pouge serait ainsi le chemin de la fuite ; en effet, les lettres B, P et PH ou F sont en français, comme dans les langues latine et grecque, des signes de même ordre souvent employés les uns pour les autres.

Bouger, Pouger et Fouger (*de fugere*) renferment à divers degrés l'idée de se déplacer, de se mouvoir, de fuir.

Dans un ouvrage de M. Delacroix, on lit qu'autour de la ville d'Alésia existeraient à mi-côte des fongia des chemins propres à la fuite. Aller en fouge est un terme de marine signifiant aller sous le vent, fuir le vent, image de la fuite des paralytiques tournant le dos à la châsse.

Après lecture de ce document, M. Chauvigné appuie la thèse de M. Marcault en rappelant que la limite de l'Anjou passait entre les Trois-Volets et la Chapelle-sur-Loire.